

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES (05)
COMMUNE D'ORCIÈRES

DOSSIER DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)



**Pièce D : Avis des personnes publiques associées
(PPA)**



Avis du Syndicat mixte du SCoT de l'aire Gapençaise

Monsieur Patrick RICOU
Mairie d'Orcières
3756 Route d'Orcières – Le Village
05170 ORCIERES

Le 19/11/2025

Objet : Avis du Syndicat mixte du SCoT sur la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire,

Suite à la réception de la déclaration de modification simplifiée n°1 du PLU de votre commune et après étude de votre dossier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les observations émises par le Syndicat mixte.

- ➔ **Le Syndicat mixte n'émet pas d'observation particulière pour le projet de modification du PLU de votre commune par rapport au Document d'orientations et d'objectifs du SCoT en vigueur.**
- ➔ **Le Syndicat Mixte relève que la modification simplifiée du PLU d'Orcières va dans le sens du SCoT en cours de révision qui priorise la création de logements adaptés aux besoins de la population permanente.**

Nous restons à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire que vous jugeriez utile.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes cordiales salutations.

Benoît ROUSTANG,
Président



Avis du conseil départemental des Hautes-Alpes

Pôle Aménagement, Développement et Déplacements
Direction du Développement et de l'Aménagement Territorial

LOGEMENT ET AMENAGEMENT TERRITORIAL

N/Réf. : DB / CD

Affaire suivie par : Danièle BESSON

☎ : 04 86 15 35 61

✉ : danièle.besson@hautes-alpes.fr

Monsieur Patrick RICOU

Maire d'Orcières

Le Village

05170 ORCIERES



Gap, le 1 DEC. 2025

Objet : Avis sur la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLU

Monsieur le Maire,

J'ai pris note du dossier portant engagement de la procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme par votre courrier du 8 octobre et vous informe que je n'ai pas d'observation particulière à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
Jean-Marie BERNARD

Avis du Parc national des Écrins

Objet
**Avis sur modification simplifiée n°1
du PLU de la commune d'Orcières**

Monsieur le Maire
Mairie d'Orcières
3756 route d'Orcières
05 170 Orcières

Suivi par
Marion Leymarie
04.92.40.20.52
marion.leymarie@ecrins-parcnational.fr

Date
Gap, le 05 décembre 2025

Monsieur le Maire,

Orcières est une commune adhérente du Parc national des Écrins et vous m'avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme (PLU), conformément aux articles L153-16 et L132-7 du code de l'urbanisme.

Votre commune est couverte le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'aire gapençaise, approuvé en 2013. La présence du SCoT supprime le rapport de compatibilité directe entre la charte du Parc national et votre PLU, et ce rapport de compatibilité s'établit alors entre la charte et le SCoT. La modification simplifiée du PLU de votre commune doit se faire en cohérence avec le SCoT.

La présente modification simplifiée consiste à intégrer une nouvelle prescription graphique au règlement, correspondant à une servitude de résidence principale. Elle traduit votre volonté accueillir de nouveaux habitants permanents et d'œuvrer à un meilleur équilibre à terme avec les résidents secondaires.

Les modifications apportées ne sont pas de nature à remettre en cause la compatibilité de votre PLU avec le SCoT et les orientations de la charte du parc national des Écrins. Je n'ai par conséquent aucune observation particulière à faire sur votre document.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur adjoint,



Samuel SEMPE